



Séparation des parents et éloignement

Par **lexy**, le **25/12/2011 à 17:37**

Bonjour,

Séparée du père de mon enfant depuis quelques mois, et suite au jugement j'ai obtenu sa garde. Son père lui a le droit d'hébergement un week sur deux + moitié des vacances scolaires.

Je vais devoir changer de département, quelles démarches dois-je accomplir? comment se passeront les transports, il y a 80 kms qui nous sépareront, alors qu'actuellement nous habitons la même ville.

Par **Marion2**, le **25/12/2011 à 19:16**

Il faut essayer de trouver un arrangement entre vous. Si ce n'est pas possible, il faut à nouveau saisir le JAF.

Par **corimaa**, le **25/12/2011 à 23:36**

Comme c'est vous qui vous éloignez, il faudrait proposer un arrangement au père. Soit vous faites l'aller et lui le retour par exemple ou la moitié du chemin chacun mais 80km n'est pas une distance suffisante pour suspendre le DVH des week end

Si vous ne trouvez pas d'accord amiable, il faudra repasser devant le JAF qui décidera qui

devra supporter les frais ou les trajets